

## STATUT DES AGRICULTRICES

# LE TEMPS DES MOISSONS ?

Elles représentent près d'un tiers des chef-fes d'exploitation et des coexploitant-es. Mais les obstacles sont encore nombreux pour les femmes dans le monde agricole. Il y a un an, la délégation des droits des femmes du Sénat a produit quarante recommandations visant à plus d'égalité. En attendant que certaines d'entre elles soient effectives, *Causette* est allée à la rencontre d'agricultrices pour comprendre leurs difficultés.

PAR ÉMILIE JÉHANNO - PHOTOS MANUEL BRAUN POUR CAUSETTE

**Le chemin parcouru a été long** pour obtenir des droits. Le monde agricole, où les fermes se transmettent traditionnellement de père en fils, suit la lente transformation de la société vers plus d'égalité. Elles sont, en 2016, 30 % à diriger ou codiriger une exploitation agricole, contre 8 % en 1970<sup>1</sup>.

Pourtant, les agricultrices doivent encore affronter de nombreux stéréotypes sexistes et ont plus de difficultés à s'installer, alors que le métier est déjà fragilisé par des crises à répétition. C'est le constat que dresse un rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat remis l'année dernière. « *Les agricultrices sont les héritières d'une longue invisibilité*, souligne Annick Billon, sénatrice centriste et corapporteuse. *Elles ont longtemps été considérées comme sans profession.* »

Quarante recommandations ont été élaborées pour améliorer leurs conditions de travail. Les plus urgentes concernent la consolidation de leur statut : en France, entre cinq et six mille femmes resteraient sans statut et donc sans protection sociale<sup>2</sup>. Quant au statut de conjoint collaborateur, il n'offre pas de protection complète. Autre problème, la revalorisation de leur retraite (les hommes touchent en moyenne 860 euros par mois, contre 480 euros pour les femmes<sup>3</sup>) et l'amélioration des services de

remplacement en cas de congés maternité et paternité. Par ailleurs, une mission parlementaire est en cours pour budgétiser un congé maternité unique, aux contours encore flous, et qui alignerait le congé des indépendantes sur celui des salariées.

Ce rapport a suscité de fortes attentes, mais seules certaines recommandations ont été reprises par Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture. Il propose d'inscrire la question des agricultrices dans la réforme des retraites, de limiter à cinq ans le statut de conjoint collaborateur, ou de modifier les critères d'aides à l'installation des femmes, point envisagé après 2020. Dans une feuille de route sociale, présentée le 8 mars, il promet des « *engagements au fur et à mesure* ». Autant dire qu'on n'est pas vraiment sorti-es de l'auberge... ●

Sources : 1. Ministère de l'Agriculture. 2. MSA et FNSEA. 3. Ministère des Solidarités et de la Santé.

**Sabrina Dahache**, docteure en sociologie et chercheuse associée à l'université de Toulouse-II Jean-Jaurès sur la ruralité, l'agriculture et l'égalité femmes-hommes, décrypte pour *Causette* les propositions du rapport.

“On rêve d'acquérir des terres, mais on ne voit pas comment faire”

ÉLISE COLAS, 34 ANS

« **Je suis bergère depuis fin 2014** dans le Cher. J'ai des brebis allaitantes, qui font des agneaux pour la viande, et des laitières avec lesquelles on fait des yaourts et des fromages. Je me suis installée en louant des terres du domaine public, à l'État ou aux communes.

Mais louer 62 hectares pour cinq ans est une situation précaire. Le jour où l'État ou la commune décident qu'on n'a plus lieu de venir, on dégage. Il y a deux ans, Prune, ma compagne, s'est installée en élevage de chèvres, elle a récupéré une petite quinzaine d'hectares en location autour de la ferme.

On rêve d'acquérir des terres, mais on ne voit pas très bien comment faire. Vraiment. Je ne sais pas si on a des difficultés parce qu'on n'est pas du coin ou si c'est parce qu'on est des femmes. Mais des terres nous sont passées sous le nez. Par exemple, un neveu de paysan cherchait à louer dix hectares. C'était vraiment intéressant pour nous, d'autant plus que personne, au début, ne voulait cultiver là. Il nous a fait lanterner, une fois, deux fois, trois fois et on n'a plus eu de nouvelles. On a appris six mois plus tard qu'il avait vendu ses terres au maire de la commune, qui a déjà 200 hectares d'exploitation.

En tant que femmes, on n'est pas prises au sérieux dans le milieu paysan. Il faut prouver qu'on n'est pas des Branquignol, ce n'est pas naturel. Des fournisseurs nous



font attendre trois semaines, alors qu'ils réparent le tracteur du collègue masculin dans la journée. Quand je suis arrivée, on m'a souvent demandé où était le mari, ça paraissait logique que je ne sois pas installée toute seule. L'année dernière, un ami est venu faire un test d'activité [*vérifier la faisabilité de son projet, ndr*]. Du coup, ils le prenaient pour le chef de famille parce que c'est un mec. En plus, il est gay, on peut pas faire plus LGBT... J'étais enceinte à ce moment-là, lui bossait avec Prune. Personne ne comprenait plus rien, c'était drôle.

Au niveau du foncier, il faudrait tout le temps être derrière les gars qui lâchent des terres. Ils s'arrangent entre eux. Plusieurs années avant les cessations d'activité pour retraite, c'est quasiment déjà réglé. On ne voit pas de portes ouvertes. » ●

## Les propositions du rapport

- Faciliter l'accès aux aides et aux terres ;
- Mettre à l'étude le renouvellement et la diversification des instances et des commissions qui statuent sur l'attribution des terres, des aides et sur les autorisations d'exploitation.

## Le décryptage de Sabrina Dahache

« Les femmes doivent convaincre auprès d'une profession qui est encore majoritairement encadrée par les hommes. Il faudrait des dispositions contraignantes, accompagnées d'un dispositif de contrôle et d'évaluation, pour qu'il y ait une parité dans les instances agricoles comme les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer). Parce que les prises de décision sur la répartition du foncier se font en catimini. »





## “Je touche 626 euros de retraite par mois”

IRÈNE GESNY, 74 ANS

« Je me suis mariée en 1965, à 22 ans. J'étais contrôleuse laitière et j'ai démarré à la ferme en 1966. Jusqu'en 1992, j'ai été femme d'exploitant, sans statut, ayant droit de mon mari. Je m'occupais de la traite des vaches laitières et du suivi de l'élevage. En 1992, notre fils est venu s'installer avec nous et je suis devenue associée d'exploitation.

J'ai travaillé jusqu'en 2006, à 62 ans. Je pensais que j'avais cotisé assez, mais je

n'avais pas de carrière complète. Beaucoup d'agricultrices ont cotisé en tant que conjointe collaboratrice, mais, au bout du compte, elles n'ont pas droit à une retraite complète. [Une réforme revalorisant les retraites des exploitant-es agricoles pour leur permettre de percevoir 75 % du SMIC a été adoptée en 2014. Cette mise à niveau ne s'applique pas aux conjoints collaborateurs, mais ils et elles ont pu bénéficier d'une forme de compensation, avec l'ajout automatique

### Les propositions du rapport

- Consolidation du statut et amélioration de la couverture sociale des agricultrices ;
- Revalorisation du montant de base des retraites agricoles ;
- Recensement des agricultrices sans statut et responsabilisation des chef-fes d'exploitation.

### Le décryptage de Sabrina Dahache

« Ces propositions ne vont pas assez loin. Pourtant, il y a urgence à agir. Pour les femmes sans statut, il faudrait d'abord comprendre les raisons de cette absence pour mettre en place des actions adaptées. J'avais proposé de supprimer les statuts de conjointe collaboratrice et celui d'aide familiale. Ils ne vont pas dans le sens d'une égalité professionnelle puisqu'ils ne donnent pas droit à une rémunération et à une protection sociale complète. »

de points, ndlr.] Je touche 626 euros de retraite par mois, plus 117 euros parce que j'ai eu trois enfants.

Notre génération passe à côté de tout. On n'avait pas de statut, donc on n'a pas pu être déclarées agricultrices. Et quand cela a été le cas, on avait déjà atteint l'âge de la retraite...

Dans les années 1970-80, j'ai milité dans la section agricultrices de la Fédération des Côtes-d'Armor, pour permettre aux femmes d'être reconnues. Au début, on n'avait même pas le droit de signer un chèque. Le compte, c'était au nom de monsieur. On a obtenu des choses, mais par petits bouts. [En 1982, les épouses d'agriculteurs obtiennent le droit d'être associées à part entière dans les sociétés agricoles. En 1999, le statut de conjoint collaborateur est créé et permet l'ouverture de nouveaux droits sociaux.]

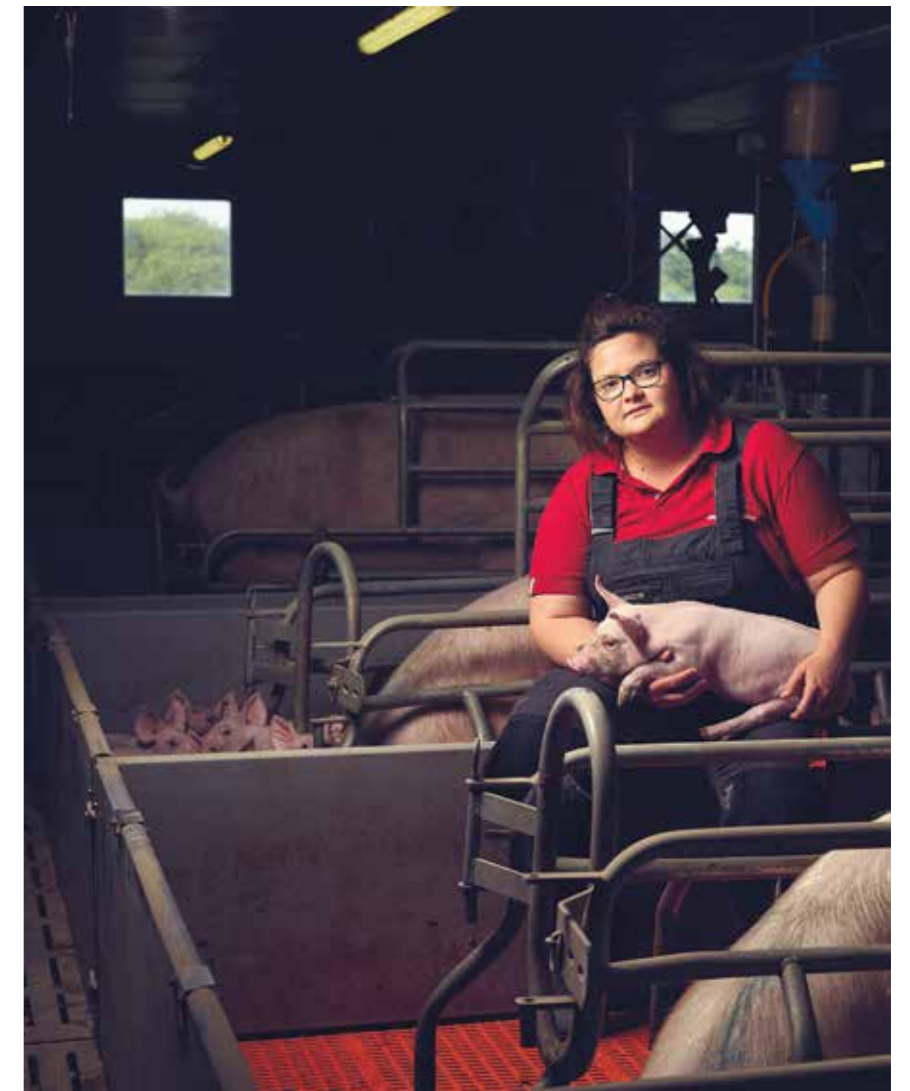
On a fait des réunions de concertation avec les préfets et les député-es, pour leur expliquer la situation des agricultrices. On parlait presque à des murs. Maintenant, on voit qu'on n'a peut-être pas mis assez de pression. Et pourtant, on a fait des heures et des heures de travail. On voudrait bien que toutes ces années soient prises en compte, mais on nous dit qu'on ne revient pas en arrière. » ●

## “Je trouve dommage de s'interdire d'avoir des enfants”

JULIE ABBE, 30 ANS

« Je ne suis pas issue du milieu agricole, j'ai d'abord fait des études de coiffure. Je suis arrivée sur l'exploitation en 2013 pour travailler avec Ronan, mon mari, dans l'élevage de porcs. Je suis devenue cheffe d'exploitation en 2015, quand j'ai créé mon atelier volailles. Nous avons deux enfants de 4 ans et 14 mois.

Pour mes deux grossesses, j'ai été malade. À chaque fois, j'ai pris les huit semaines de congé maternité avant la naissance et les dix après car, physiquement, ce n'était pas possible. On est toujours passé par le service de remplacement, mais ça a un prix. [L'allocation de remplacement de maternité des agricultrices a été créée en 1977. De quelques heures, elle a été alignée sur le congé maternité des salariées, en 2008. Le service prend en charge les frais occasionnés par le remplacement dans les travaux agricoles, hors contributions sociales. 55 % des femmes y ont eu recours en 2010.] La deuxième grossesse, par exemple, nous a coûté à peu près 1600 euros de reste à charge et 4000 euros d'avance de TVA. Toutes les exploitantes ne prennent pas le congé, car il a un coût. Il faut avoir de la trésorerie d'avance.



On n'est pas certain, non plus, que la personne qui nous remplacera sera compétente. Le service a commencé par nous envoyer un remplaçant laitier, avant de trouver quelqu'un pour les porcs. Pour la volaille, il n'y avait personne, donc on a fait remplacer mon mari pour qu'il s'occupe de mon atelier. Il y a un vrai manque de main-d'œuvre en agriculture.

L'exploitation ne s'arrête pas le vendredi soir. Il faut gérer le week-end. On n'a jamais la tête complètement arrêtée. Pour mon deuxième enfant, le vendredi, j'accouchais, et le dimanche, je vidais le poulailler.

Nous n'avons pas vraiment les mêmes droits que les salariées. Je trouve dommage de s'interdire d'avoir des enfants parce qu'on sait que ça va être la panade. » ●

### Les propositions du rapport :

- Faire un état des lieux des services de remplacement ;
- Développer des solutions d'accueil de la petite enfance en milieu rural.

### Le décryptage de Sabrina Dahache

« Le problème, ici, c'est que l'activité agricole est instable et que trouver une main-d'œuvre qui s'adapte est relativement difficile. Pour le service de remplacement, il y aurait un travail à faire pour améliorer le dispositif, notamment avec les lycées agricoles, car les personnes ne sont pas assez formées. Il y a aussi un manque de structures et de dispositifs alternatifs pour la garde d'enfants. Il faudrait les adapter aux temporalités spécifiques de l'agriculture. »